Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601204-20251215-DE09_151225-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 DECEMBRE 2025**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	11 7	
Date convocation : 11 décembre 2025		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : HARNOIS Valérie (PENVERN Anne-Laure), SANCHEZ Patrick (DONARD Georges), BARON Hélène (GUERNEVÉ Michel), NICLAS Marylène (LE ROCH Michel), GODEC Sébastien (LENGRONNE Marcel), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GRONNIER Jean-Louis, AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Secrétaire de séance : JEGOUSSE-GARCIA Isabelle.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « CYNO SPORT LOKELTAZ »
(Délibération n°2025.12.71)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association :
CYNO SPORT LOKELTAZ
Identifiant dans le Répertoire National des Associations (RNA) : W563000820
Domiciliée à Locqueltas
Créée le 23 octobre 2024

L'association s'appelait auparavant Gregam Club Canin. Compte-tenu du déménagement sur le site du Pont Berthois à Locqueltas, le bureau de l'association a décidé le changement de nom pour devenir CYNO SPORT LOKELTAZ.

L'association a pour but de mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race, de conseiller les adhérents dans l'éducation et le dressage de leurs chiens. L'association organise également des concours et des épreuves de travail.

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**
APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association «CYNO SPORT LOKELTAZ» ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.